

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 34

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Pierre PROST

(1) Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguelle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1933 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 37) et in-8° 494.
Sénat : 26 (1971-1972).

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1972 s'élève, en recettes et en dépenses, à 108.941.700 F, en diminution de plus de 4 millions de francs sur celui de 1971 (113.061.700 F). Cette diminution tient à une contexture différente du programme de frappe, pour les pièces françaises, qui comporte notamment une réduction de 30 millions du nombre de pièces de 5 F dont la fabrication est prévue.

Notons que, suivant la règle applicable à tous les budgets annexes, celui des Monnaies et Médailles est présenté en exact équilibre.

CHAPITRE I^{er}

Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1972 et celles qui figuraient au budget de 1971 est la suivante :

NATURE DES RECETTES	RETENUES pour 1971.	PROPOSEES pour 1972.	DIFFERENCE
		(En francs.)	
Produit de la fabrication des monnaies françaises	80.959.700	74.139.700	— 6.820.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	13.400.000	15.300.000	+ 1.900.000
Produit de la vente des médailles.....	16.000.000	16.500.000	+ 500.000
Divers	2.702.000	3.002.000	+ 300.000
	113.061.700	108.941.700	— 4.120.000

Nous examinerons maintenant plus en détail les différentes lignes de recettes.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le montant total de la fabrication des monnaies françaises est simplement le produit du nombre de pièces de chaque type par le prix de cession au Trésor de chacune d'elles. Ses variations sont donc liées, d'une part, à l'évolution des prix unitaires de fabrication et, d'autre part, au volume du programme de frappe annuel de chaque valeur.

Pour 1972, le coût unitaire des pièces n'est, dans l'ensemble, qu'en très légère augmentation, les cours des métaux ayant été à peu près stables.

En revanche, le programme de frappe est assez différent de celui de l'exercice précédent, par suite de la forte réduction déjà mentionnée de la fabrication des pièces de 5 F, ainsi également que des pièces de 10 centimes, réduction qui n'est que partiellement compensée en valeur par la frappe d'un plus grand nombre de pièces de 20 centimes et par celle de 500.000 pièces supplémentaires de 10 F.

Compte tenu de ces différents éléments, le programme de frappe de monnaies françaises pour 1972 comparé à celui de 1971 s'établit comme suit :

NATURE DES PIÈCES	1971			1972		
	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.
	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)
10 F	8,05	0,5	4.025.000	8,05	1	8.050.000
5 F	0,54	75	40.500.000	0,56	45	25.200.000
1 F	0,24	50	12.000.000	0,252	60	15.120.000
1/2 F	0,177	45	7.965.000	0,186	45	8.370.000
20 centimes	0,110	40	4.400.000	0,110	70	7.700.000
10 centimes	0,08	80	6.400.000	0,08	50	4.000.000
5 centimes	0,052	100	5.200.000	0,052	100	5.200.000
1 centime	0,047	0,1	4.700	0,047	0,1	4.700
Diverses pour les D. O. M. et les T. O. M.	0,155	3	465.000	0,165	3	495.000
		393,6	80.959.700		374,1	74.139.700

La consistance des programmes est évidemment fonction des prévisions concernant les besoins de la circulation. L'importance des pièces de 5 F dans le programme de 1971 était justifiée par la nécessité de mettre à la disposition du public des coupures facilement utilisables dans les appareils automatiques dont le développement est prévu dans les prochaines années (R. A. T. P., distributeurs d'essence, péages des autoroutes, etc.). L'état actuel des besoins permet par conséquent de limiter les fabrications prévues pour 1972.

A titre indicatif, le tableau ci-après donne le nombre de pièces de chaque valeur fabriquées depuis l'origine jusqu'au 31 juillet dernier ainsi que le nombre de pièces prévu pour la fin de l'année 1972. Sans doute, une certaine quantité de pièces a-t-elle été perdue ou détruite, mais il ne s'agit néanmoins que d'un faible pourcentage et l'on peut considérer que ces chiffres représentent, avec une approximation très suffisante, le volume des pièces en circulation.

NATURE DES PIÈCES	NOMBRE DE PIÈCES	
	Au 31 octobre 1971.	Au 31 décembre 1972.
	(En millions.)	
10 F	37,9	38,9
5 F (nickel-cupro-nickel)	173	245
1 F	906	978
1/2 F	481	527
20 centimes	775	870
10 centimes	933	1.020
5 centimes	854	960
1 centime	302,4	302,5
5 F (argent) (a)	195	195
2 anciens francs (a)	499	499
1 ancien franc (a)	1.228	1.228

a) Pièces ayant cours mais dont la frappe est arrêtée.

Le tableau suivant donne l'évolution, pour les exercices 1970 et 1971, de la frappe des monnaies françaises.

Frappe de monnaies françaises métropolitaines (en millions de pièces).

Prévisions et réalisations des années 1970 et 1971.

COUPURES	PROGRAMME budgétaire 1970.	EXECUTION 1970.	PROGRAMME budgétaire 1971.	PROGRAMME révisé 1971.	EXECUTION au 31 juillet 1971.	TOTAL des fabrica- tions 1970-1971 au 31 juillet 1971.	TOTAL des programmes budgétaires 1970-1971.
10 francs	5	4,8	0,5	0,5	0,5	5,3	5,5
5 francs	125	58	75	142	84	142	200
1 franc	35	42,5	50	42,5 (a)	23	65,5	85
1/2 franc	30	42	45	32,7 (a)	19	61	75
20 centimes	70	70	40	50	15	85	110
10 centimes	75	77	80	58	8	85	155
5 centimes	25	59 (c)	100	81 (a)	56	115	125
1 centime	20	30 (d)	0,1	3 (b)	3	33	20,1
Total ...	385	383,3	390,6	409,7	208,5	591,8	775,6

a) Déduction faite des pièces délivrées par anticipation en 1970.

b) Programme 1970 :

— 0,1 ;

+ 0,57 (reste programme 1971) ;

+ 2,4 (D.O.M.).

c) Dont cinq millions au titre du programme 1969 et dix en supplément des programmes.

d) Dix millions en supplément des programmes.

Comme on peut le constater, les programmes budgétaires 1970 et 1971 ont été assez sensiblement modifiés en cours d'exécution. En effet, en raison des difficultés techniques posées par la mise en route de la fabrication de la nouvelle pièce de 5 F, dont l'alliage était inédit, l'exécution du programme de frappe a dû être changé pour les années 1970-1971, de telle façon que le nombre global de pièces de 5 F prévu (200 millions) pût être mis à la disposition de l'Institut d'émission au 31 décembre 1971 : corrélativement, la frappe des pièces de 5 F prévue au programme budgétaire de 1970 ayant été réduite, celle des autres coupures a été accélérée au cours de cette même année.

On trouvera ci-après en annexe (annexe I) un tableau retraçant le programme de frappe des monnaies françaises au cours des dernières années ainsi qu'une note (annexe II) relative à l'évolution technique en matière de fabrication monétaire.

B. — PIÈCES ÉTRANGÈRES

Le programme de frappe des pièces étrangères prévu pour 1972 est en valeur, en augmentation de 14,1 % par rapport aux prévisions budgétaires de 1971. Il a été établi, compte tenu, d'une part, des besoins des instituts d'émission avec lesquels la Monnaie est en rapport, d'autre part, des prévisions relatives aux commandes que la monnaie est susceptible d'obtenir sur le marché international au cours des prochains mois.

C. — LES MÉDAILLES

Le produit de la fabrication des médailles a connu, les précédentes années, un développement spectaculaire. Pour 1972 il est prévu seulement une légère progression des ventes (3 %). Sans doute est-il possible que l'essor des fabrications constaté au cours des derniers exercices ne se poursuive pas au même rythme, le marché potentiel connaissant nécessairement certaines limites et la demande, qui a été fortement stimulée par d'intéressantes mesures de propagande, arrivera-t-elle un jour à un point d'équilibre ; on doit toutefois considérer comme très prudentes les estimations de fabrication des médailles l'année prochaine.

CHAPITRE II

Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1971 et celles de 1972
est donnée par le tableau ci-après :

**Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1971
et ceux figurant dans le projet de budget pour 1972.**

	1971	1972			DIFFERENCE avec 1971.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
		(En francs.)			
I. — Crédits de paiement.					
<i>Première section. — Exploitation :</i>					
Personnel	27.944.146	27.987.539	+ 2.818.417	30.805.956	+ 2.861.810
Charges sociales	8.635.248	8.908.923	+ 670.766	9.579.689	+ 944.441
Matériel et fournitures	67.455.792	65.235.978	— 305.923	64.930.055	— 2.525.737
Total	104.035.186	102.132.440	+ 3.183.260	105.315.700	+ 1.280.514
Amortissement à déduire	— 990.000	— 990.000	— 110.000	— 1.100.000	— 110.000
Total pour la première section.	103.045.186	101.142.440	+ 3.073.260	104.215.700	+ 1.170.514
<i>Deuxième section. — Investissements.</i>					
Augmentation du fonds de roulement	3.200.000	»	+ 4.726.000	4.726.000	+ 1.526.000
Total pour la deuxième section.	10.016.514	Mémoire.	»	Mémoire.	— 6.816.514
Total général	113.061.700	101.142.440	+ 7.799.260	108.941.700	— 4.120.000
II. — Autorisations de programme..	3.100.000	»	+ 4.726.000	4.726.000	+ 1.626.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel.*

Pour 1972, les dépenses de personnel prévues s'élèvent à 30.805.956 F, en augmentation de 2.861.810 F, soit 10,24 %, sur celles inscrites au budget de 1971.

Au titre des mesures acquises, les majorations de dotations — fort limitées du reste — s'élèvent à 43.393 F et traduisent simplement l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations de la fonction publique intervenues entre le 1^{er} octobre 1970 et le 1^{er} janvier 1971 ainsi que la répercussion de certaines mesures catégorielles de portée très limitée, prises en application du décret du 27 janvier 1970.

Les mesures nouvelles sont plus importantes et portent sur un total de plus de 2,8 millions de francs. Elles correspondent pour l'essentiel à la constitution de provisions destinées, d'une part, à couvrir l'incidence en année pleine des augmentations de salaires et de traitements à intervenir au cours de l'année 1972, et, d'autre part, à la mise en application de certaines mesures prévues par la réglementation constante en faveur des personnels administratifs des catégories C et D.

Pour le surplus, elles portent sur la création de quatre postes administratifs (1 administrateur civil de 1^{re} classe, 2 secrétaires administratifs, 1 adjoint administratif), création qui a plus le caractère d'une régularisation et qui a pour but de tenir compte de la situation réelle des effectifs de l'Administration centrale des Finances mis à la disposition de l'Administration des Monnaies.

2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales passent en 1972 à 9.579.689 F contre 8.635.248 F en 1971, soit une augmentation de 10,9 %.

Cette augmentation a, en fait, un caractère automatique et traduit simplement l'incidence des différentes mesures générales à caractère social intervenues en 1971 ainsi que les conséquences sur le plan des charges sociales, des augmentations de salaires escomptées.

3° *Les dépenses de matériel et de fournitures.*

Les dépenses de matériel sont, d'une année à l'autre, en diminution de plus de 2,5 millions de francs. Cette diminution sensible est due pour la plus large part à la non-reconduction en 1972 de deux

crédits, d'un montant respectif de 890.000 F et 1.330.000 F, ouverts au précédent budget pour faire face, d'une part, au paiement de droits de douane afférents à l'importation de flans, et d'autre part, au financement d'opérations d'affinage destinées à récupérer le cuivre contenu dans des pièces démonétisées. Le surplus représente le solde net des modifications apportées aux dotations, compte tenu du nouveau programme de frappe.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital inscrites au budget annexe s'élèvent, au total, à 4.726.000 F en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Ces dotations se décomposent comme suit :

	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En francs.)	
<i>Grosses réparations :</i>		
Réfection du comble au-dessus de l'escalier...	300.000	300.000
Réfection du comble de l'atelier des petites balances		
Réfection de l'ancien local des résines.....		
Installation du groupe électrogène (maçon- nerie, ventilation, insonorisation).....		
<i>Remplacement de matériels ci-après :</i>		
3 presses monétaires rapides.....	1.100.000	1.100.000
2 compteuses électroniques.....		
Autres immobilisations corporelles (renouvel- lement du matériel mécanographique, etc)..		
<i>Acquisitions de matériels :</i>		
<i>Paris :</i>		
2 presses monétaires rapides.....	1.645.000	1.645.000
20 trémies d'alimentation en flans des presses monétaires		
2 tours d'outillage.....		
1 tour semi-automatique à 2 broches.....		
1 presse de 300 tonnes.....		
1 installation de brillantage et de séchage des flans		
<i>Pessac :</i>		
1 ligne de refendage des bobines.....	1.681.000	1.681.000
1 presse à découper les flans à grande vitesse.		
Totaux	4.726.000	4.726.000

Notons que ne figurent pas dans le budget annexe les dépenses relatives à la construction et à l'installation de la nouvelle usine de Pessac, dépenses qui sont imputées sur le chapitre 57-05 du budget des Charges communes. Aucune dotation nouvelle n'est prévue pour 1972. En effet, les autorisations de programme accordées pour la construction et l'équipement de ce nouvel établissement monétaire s'élèvent à 72 millions de francs.

Les crédits de paiement d'ores et déjà ouverts s'élèvent à 64 millions de francs. Aucun crédit de paiement nouveau n'est demandé au titre du budget de 1972 compte tenu du calendrier des travaux et des livraisons de matériel. Les crédits consommés à l'heure actuelle s'élèvent à 2 millions de francs. Les travaux de bâtiment ayant commencé au mois de mai dernier, le montant des crédits nécessaires jusqu'au 31 décembre 1972 est actuellement évalué à 58 millions de francs ; ils seront largement couverts par les disponibilités actuelles du chapitre.

Observations de la commission.

Le budget annexe des Monnaies et Médailles n'a pas appelé d'observations particulières de la part de votre Commission des Finances. Elle s'est toutefois interrogée sur l'intérêt présenté par la poursuite de la fabrication, d'une part, de la pièce de 10 F qui ne circule pratiquement pas et d'autre part, bien qu'à un rythme réduit, de celle des pièces de 1 centime, fabrication coûteuse, puisque le prix de revient de chaque pièce est plus de quatre fois supérieur à sa valeur nominale. En effet, cette valeur n'est plus utilisée que pour des opérations commerciales limitées (vente de pain, par exemple) et il existe en circulation quelque deux milliards de coupures de l'espèce (1 centime, 1 ou 2 anciens F). Si certains commerçants éprouvent parfois des difficultés à rendre la monnaie pour les valeurs inférieures à 5 centimes, ceci provient non d'une pénurie de pièces mais du fait que les usagers ont tendance à ne pas faire l'appoint pour les très petites sommes et ne remettent pas en circulation les pièces dont il s'agit. La poursuite de la frappe de pièces de 1 centime ne semble donc pas pouvoir remédier à ce comportement de la population.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1972.

ANNEXES



ANNEXE I

Frappe de monnaies françaises.

(En millions de pièces.)

COUPURES (1)	REALISATIONS DE 1966 A 1970				PROGRAMME cumulé 1970/1971. (6)	EXECUTION du programme 1970/1971 au 31 juillet 1971. (7)	PROGRAMME prévisionnel de l'exercice 1972 (8)
	1966 (2)	1967 (3)	1968 (4)	1969 (5)			
10 F	9,8	10,1	3,9	0,8	5,5	5,3	1
5 F argent.....	5	0,7	0,4	0,5	»	»	»
5 F Ni. Cu. Ni. ...	»	»	»	»	200	142	45
1 F	38	11,3	51,5	70,6	85	65,5	60
1/2 F	88,9	28,4	57,5	47,1	75	61	45
20 centimes	21,8	138,8	77,4	50,6	110	85	70
10 centimes	16,4	196,7	111,7	129,5	155	85	50
5 centimes	315,7	11,7	110,4	95	125	115	100
1 centime	19,7	52,3	40,9	35,4	20,1	33	0,1
	515,3	450,0	453,7	429,5	775,6	591,8	371,1

ANNEXE II

L'évolution technique en matière de fabrication monétaire.

L'évolution technique en matière de fabrications monétaires intéresse deux secteurs principaux :

- 1° La fabrication des flans ;
- 2° La frappe et le conditionnement des monnaies.

I. — En ce qui concerne la fabrication des flans, l'Administration des Monnaies fait actuellement appel, pour la majeure partie du tonnage, à l'industrie privée.

L'élément principal qui caractérise l'évolution technique en ce domaine, est l'utilisation nouvelle de métaux plaqués, tel que celui qui a été retenu pour la pièce de 5 F, constitué d'un noyau de cupro-nickel, plaqué sur chaque face d'une couche de nickel.

Certains pays étrangers : U. S. A., Suède, R. F. A., Portugal, utilisent ou utiliseront dans un proche avenir des métaux plaqués pour certaines de leurs coupures.

La France est la première à avoir pris parti pour le plaquage nickel sur cupro-nickel, poursuivant le double objectif :

- 1° D'avoir une pièce d'excellente tenue en circulation et de bel aspect extérieur ;
- 2° D'avoir des possibilités de contrôle magnétique aussi poussées que possible dans l'état actuel des techniques.

II. — Dans les dernières années, les divers constructeurs de presses monétaires ont introduit sur le marché de nouveaux types de machines à cadence plus rapide.

La Monnaie française effectue actuellement le remplacement de son parc de presses monétaires de type ancien, par des machines modernes.

Une firme française (Pinchart-Deny-Grimar) se préoccupe actuellement de la mise au point d'une presse rapide. La Monnaie de Paris prêtera son concours aux essais de mise au point de cette machine.

Les Instituts monétaires étrangers assurent, eux aussi, la modernisation de leurs ateliers, principalement à l'occasion de la création de nouvelles usines : Canberra (Australie), Stuttgart (R. F. A.), Philadelphie (U. S. A.), Llantrisant (Grande-Bretagne), Mexico (Mexique).

On peut mentionner l'utilisation récente de compteuses électroniques qui assurent le contrôle numérique des flans et pièces ; les performances de la compteuse électronique, mise au point par la Société Velec, pour la Monnaie de Paris — 3.000 à 5.000 pièces par minute — sont largement supérieures à celles de ses concurrentes étrangères.

Le mode de conditionnement des monnaies est très variable selon les Instituts monétaires. La mise en sacs textile effectuée manuellement est encore la plus courante. Ce conditionnement est maintenant réalisé automatiquement en sacs plastiques thermo-soudés pour les pièces de 5 F. Certains établissements monétaires, dont la Monnaie de Paris, étudient la possibilité de mise des pièces en rouleaux de papier ou de plastique thermo-soudés.

Il va de soi, enfin, que, du point de vue notamment de l'automatisation et du rendement, l'installation des ateliers monétaires à Pessac permettra de nouvelles améliorations.